

Considérant que les actions inscrites dans ce contrat de ruralité ont pour vocation à mettre en œuvre le Projet de territoire du Pays d'Arles en cours d'élaboration ;

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

- 1° - **VALIDER** les termes du contrat de ruralité du Pays d'Arles ci-annexé ;
- 2 - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit contrat portant engagement du Syndicat mixte en partenariat avec ses Intercommunalités membres, aux cotés de l'Etat ;
- 3° - **AUTORISER** Monsieur le Président du Syndicat mixte du Pays d'Arles, en qualité de chef de file, à engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs du contrat et assurer les conditions du co-pilotage avec l'Etat et de l'animation ;
- 4° - **PRECISER** que la signature du Contrat de ruralité et la convention annuelle de financement feront l'objet d'une délibération de chacun des signataires ;
- 5° - **PRECISER** que les crédits seront inscrits en recettes et dépenses au budget de l'exercice afférent pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.






Le Président



Syndicat mixte du Pays d'Arles
BP 90196
13637 ARLES cedex



Il s'articule autour des cinq objectifs stratégiques qui mettent en cohérence l'existant et la vision d'avenir du territoire :

Objectifs stratégique	Déclinaison opérationnelle	Thématiques prioritaires de l'État concernées
1. Aménager l'espace et équiper le territoire	Créer les conditions d'accueil et de développement d'activités économiques structurantes, Agir sur le foncier et connaître ses dynamiques d'évolution,	
2. Renforcer l'attractivité et le positionnement du Pays d'Arles	Conforter le Pays d'Arles comme cœur de destination d'excellence « Camargue-Provence-Alpilles », Développement des infrastructures et équipements d'accueil diversifiés	
3. Soutenir le développement des activités économiques et la création d'emplois	Accompagnement des secteurs économiques innovants et d'avenir (ICC, numérique...), Soutenir une filière agricole et agroalimentaire dynamique et qualifiée, Créer une économie durable bâtie autour de filières économiques locales, Accompagner le développement de secteurs économiques innovants et d'avenir (ICC, numérique, énergies...)	
4. Connecter l'ensemble du territoire et disposer d'outils de transport efficaces et innovants	Structurer une politique cohérente de transport et de mobilité à l'échelle du Pays d'Arles, Développement des outils et modes de transport propres, alternatifs à la voiture personnelle,	
5. Renforcer un cadre de vie durable pour le Pays d'Arles	Soutenir la rénovation énergétique et patrimoniale des bâtiments publics (services et logements) Créer des services marchands ou non pour dynamiser la vie des bourgs et villages du territoire Soutenir l'intervention publique en milieu rural.	

Par ailleurs, un objectif transversal d'animation du Contrat de ruralité a été identifié. Il s'agira d'assurer la mise en œuvre de la stratégie et la cohérence avec les autres programmes de développement, accompagner les maîtres d'ouvrage à assurer la bonne réalisation du plan d'actions et l'optimisation des crédits attribués et évaluer et adapter par avenant le contrat et la programmation.

Pour atteindre chacun de ces objectifs stratégiques, des actions prioritaires ont été identifiées par le Pays et les EPCI membres, en lien avec les PNR et les communes. Il ressort de cette sélection et des travaux du Comité de pilotage, une programmation articulée autour de :

- 42 actions prioritaires, dont 21 à réaliser dès 2017 et parmi lesquelles l'enveloppe de 2,4 millions d'Euros de Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) vient compléter le plan de financement de 17 actions à engager dès 2017 ;

Considérant le travail commun des 3 EPCI, du Syndicat mixte du Pays d'Arles, de la sous-préfecture d'Arles et des différents services d'Etat pour élaborer ce Contrat,

Une enveloppe dédiée du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) est prévue à l'échelle départementale pour la mise en œuvre de ces contrats. Elle s'élève à **2,4 M€ du FSIL** disponibles pour les **actions 2017 du contrat de ruralité 2017-2020** du Pays d'Arles. 15 % des crédits sont attribués à l'ingénierie (crédits d'étude, recrutement d'un développeur...).

Le contrat de ruralité peut également mobiliser les divers fonds d'Etat de droit commun, les Contrats de Plan Etat-Région, la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), le Fonds de Fonds de soutien au numérique ainsi que les fonds européens (FEADER, FEDER), les crédits contractuels des collectivités locales, subventions ou appels à projets, crédits des communes et EPCI.

La démarche engagée par le territoire

Les trois intercommunalités membres du Pays d'Arles, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la Communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles et la communauté d'agglomération Terre de Provence, ont confirmé leur engagement dans un Contrat de ruralité par lettre du 10 octobre 2016 adressée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Le Syndicat mixte du Pays d'Arles désigné Chef de file, coordonne la démarche auprès de l'Etat. Ces partenaires constituent le Comité de pilotage du Contrat, auquel sont également associés, pour l'Etat, le SGAD et la DDTM, le Conseil départemental et pour le territoire le maire d'Arles commune centre. Des partenaires privilégiés sont associés à la démarche, notamment les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue le Conseil de développement du Pays d'Arles, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental, l'ADEME, les chambres consulaires,....

Le Contrat de Ruralité du Pays d'Arles est conçu comme un document intégrateur des démarches de développement déjà engagées au niveau local (Contrat régional d'équilibre territorial du Pays d'Arles, Projet de territoire du Syndicat mixte, programmes européens, documents stratégiques des EPCI et PNR, etc.), comme l'illustre le schéma suivant. Dans une logique de projet d'avenir du territoire, il met en cohérence les stratégies de ces documents cadres et propose des projets structurants et opérationnels pour atteindre ses objectifs, dans le respect des six thématiques nationales conductrices.

Schéma d'élaboration du Contrat de ruralité

